

Votants : 80

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

SPORTS - UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES LYCÉES - ANNÉES SCOLAIRES 2026-2027, 2027-2028 ET 2028-2029

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

SPORTS - UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES LYCÉES - ANNÉES SCOLAIRES 2026-2027, 2027-2028 ET 2028-2029

Monsieur **Henri-Pierre BABEAU**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L.214-4 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1311-15 ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais et plus particulièrement la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération C053-11-2024 du Conseil d'agglomération du 18 novembre 2024 approuvant les conventions d'utilisation des équipements sportifs par les lycées jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026 ;

Vu la délibération C064-06-2026 approuvant la grille tarifaire relative à l'utilisation des équipements sportifs ;

La CAN est gestionnaire d'équipements sportifs utilisés, dans le cadre de la pratique de l'éducation physique et sportive et des sections sportives, par les lycées suivants :

- Lycée de la Venise Verte,
- Lycée Jean Macé,
- Lycée Gaston Chaissac,
- Lycée Thomas Jean Main,
- Lycée Gaston Barré,
- Lycée Paul Guérin,
- Lycée Saint-André.

Les modalités, notamment financières, d'utilisation de ces équipements font l'objet de conventions signées :

- Avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour les lycées publics ;
- Avec le lycée Saint-André.

Les conventions étant arrivées à échéance, il convient de les renouveler pour les 3 prochaines années scolaires, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2028-2029.

Pour rappel, pour l'année 2026-2027, les tarifs votés en Conseil d'agglomération du 22 juin 2026 sont les suivants :

- Gymnase de la Venise Verte : 15,97€/heure
- Salle de musculation : 45,90€/heure
- Terrain herbé : 11,90€/heure
- Terrain synthétique : 7,21€/heure
- Pistes d'athlétisme :
 - 4 couloirs : 5,15€/heure
 - 8 couloirs : 10,30€/heure
- Piscines :
 - Ligne d'eau de 25m : 9,24€/heure
 - Ligne d'eau de 50m : 18,48€/heure

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention d'utilisation des équipements avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'ensemble des lycées publics,
- Approuve la convention d'utilisation des équipements avec le lycée Saint-André,
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer les conventions et tous documents y afférant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Henri-Pierre BABEAU

Secrétaire de séance

Délégué du Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».